

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239876001

Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec options de renouvellement (2 fois 12 mois), et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE239876001

Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec options de renouvellement (2 fois 12 mois), et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction stratégie, talents, diversité, équité et inclusion du Service des ressources humaines, ont expliqué avoir recours à une firme spécialisée pour les appuyer dans la conception et le déploiement d'un nouveau programme en développement du leadership. Ce programme d'envergure sera offert aux quelque 1800 cadres.

Après avoir décrit la nature des services requis, les personnes invitées ont passé en revue le processus d'appel d'offres, qui a été publié du 21 novembre 2022 au 17 janvier 2023. Parmi les neuf preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé une soumission dont deux ont été rejetées, car elles n'ont pas obtenu la note intérimaire de

passage. Quant aux deux soumissions conformes, celle de *Humance inc.* se démarque notamment par son prix, qui est de 11 % inférieur à l'estimation. Quant à l'écart avec le deuxième soumissionnaire, il est de 24 %. En y regardant de plus près, la différence se situe principalement dans deux sections du bordereau, soit les dépenses liées à la conception du programme – où le taux horaire et le nombre d'heures estimées sont plus élevés – ainsi que les dépenses liées à la coordination et à la diffusion des parcours auprès des apprenants – où les stratégies pédagogiques choisies sont plus coûteuses.

Les responsables ont conclu en recommandant d'approuver l'entente-cadre avec *Humance inc.*, qui a obtenu le plus haut pointage et présenté la plus basse soumission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des ressources humaines, Direction stratégie, talents, diversité, équité et inclusion pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239876001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.